

## **Commission Départementale d'Aménagement Commercial - CDAC**

### **Réunion CDAC du lundi 27 avril 2015 - Décisions**

Réunie le 27 avril 2015, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a accordé à la SAS DISTRIVESLE, en sa qualité de future propriétaire de l'ensemble commercial, ayant son siège social 31 Route Nationale - lieu-dit "Le Village" à Jonchery-sur-Vesle (51140), l'autorisation préalable requise en vue de la création d'un ensemble commercial E. Leclerc d'une surface de vente totale de 3 647 m<sup>2</sup>, pour une surface de plancher de 7 025,49 m<sup>2</sup>, sur les parcelles cadastrées section AC n 126, 128, 129, 130, 131 et 132, Route Nationale à Jonchery-sur-Vesle (51140).

Réunie le 27 avril 2015, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a refusé à la SNC LIDL, en sa qualité de futur exploitant du magasin, ayant son siège social 35, rue Charles Péguy à Strasbourg (67200), l'autorisation préalable requise en vue de la création – par démolition et reconstruction – d'un magasin à l'enseigne LIDL d'une surface de vente de 1 275 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées section AZ n° 87, 109, 111, 112, 113, 125, 127 et 129 d'une contenance totale de 7 362 m<sup>2</sup>, au 1-5 rue du Commerce à Reims (51100).

Les textes de ces deux décisions sont publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.